

2 0 2 3 - 2 0 2 4

Rentrée de janvier

Dossier d'inscription
en Institut de Formation d'Aide-Soignant
Spécial Formation Professionnelle Continue
en alternance emploi/formation



RENTÉE JANVIER 2023
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



ISEFORM SANTÉ a été créé
à l'initiative de Santélylys

ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche des Métiers de la Santé



Conditions d'accès à la formation

Santélys ouvre la sélection de janvier 2023 à 15 candidats agents relevant de la formation professionnelle continue quel que soit le mode de financement.

Dispositifs spécifiques à la sélection

Sont directement admis en formation : les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de services :

- > Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes
- > Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de service cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Déroulement de la formation

Après leur admission, les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs au DEAS, ou lorsque le parcours de formation antérieur leur permet, bénéficieront d'un allègement de formation. Les titres et certifications conduisant à des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation sont listés par arrêté ministériel.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est organisée en **1 540 heures de formation**.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance, et une formation réalisée en milieu professionnel.



2 ou 3 jours
en institut de formation
à Santély



2 ou 3 jours
en entreprise



Périodes de stage

**1 540
heures**

Formation ne pouvant
excéder 18 mois

Participation obligatoire aux enseignements et aux stages.



Les attendus de la formation

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention envers l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Ces connaissances et aptitudes peuvent relever d'un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Équivalences de compétences et allègements de formation

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, peuvent bénéficier d'équivalences ou d'allègements de formation les personnes titulaires :

- > Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- > Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- > Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- > Baccalauréat SAPAT
- > Baccalauréat ASSP
- > Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.454-92 du code de l'action sociale et des familles

- > Le titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- > Le titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social.

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service cadres en fonction selon les critères spécifiques sont dispensés d'une période de stage de 5 semaines.

Constitution du dossier

Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

- > La fiche d'inscription jointe
- > Une copie de la pièce d'identité
- > Une lettre de motivation avec description du projet professionnel
- > Un curriculum vitae
- > Un contrat de travail
- > **Tout justificatif attestant que le candidat remplit l'une des conditions indiquées en page 2**
- > **Un justificatif du schéma vaccinal complet du COVID-19**
- > Une photocopie de la carte vitale

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt du dossier un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Le dossier est à constituer pour l'ensemble des candidats. Il sera nécessaire de joindre également :

- > 1 bordereau de recommandé avec accusé de réception (à vous procurer auprès de La Poste), libellé à vos nom, prénom et adresse complète, sans affranchissement et sans enveloppe.

Modèle de recommandé avec accusé de réception

Destinataire	Expéditeur
NOM - Prénom du candidat Adresse du candidat Code Postal Commune	Santélylys - ISEFORM Santé (IFAS) Parc Eurasanté 351 rue Ambroise Paré 59120 LOOS
Niveau de garantie R1 <input checked="" type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> R3 <input type="checkbox"/>	



Report d'admission

Par dérogation, le directeur de l'Institut de Formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'Institut de formation :

- > soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans
- > soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

Conditions médicales d'admission

Le suivi médical et vaccinal est assuré par l'IFAS de Santély. Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021, le candidat doit être à jour, à la rentrée, des vaccinations suivantes :

- > BCG
- > Tubertest
- > Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche
- > Hépatite virale B
- > Sérologie obligatoire (Ac anti HBs, Ac anti HBc et Ag HBs)
- > Covid-19

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessous, il appartient au médecin inspecteur de santé publique d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat.

Calendrier

- > Dépôt du dossier à Santély : dernier délai **le 5 décembre 2022 minuit**
Les dossiers peuvent être envoyés par courrier ou déposer à l'accueil de l'Institut, Bâtiment Louise de Bettignies, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.



Renseignements divers

Les aides financières

- Formation professionnelle continue - Employeur
- Compte Personnel de Formation (CPF)

Frais d'études à prévoir

Droits d'inscription à la formation : 55€ (à régler à la confirmation de l'inscription)

Frais de scolarité (tarif 2023/2024) :

Tarif Formation Continue : 8 470 € en formation complète

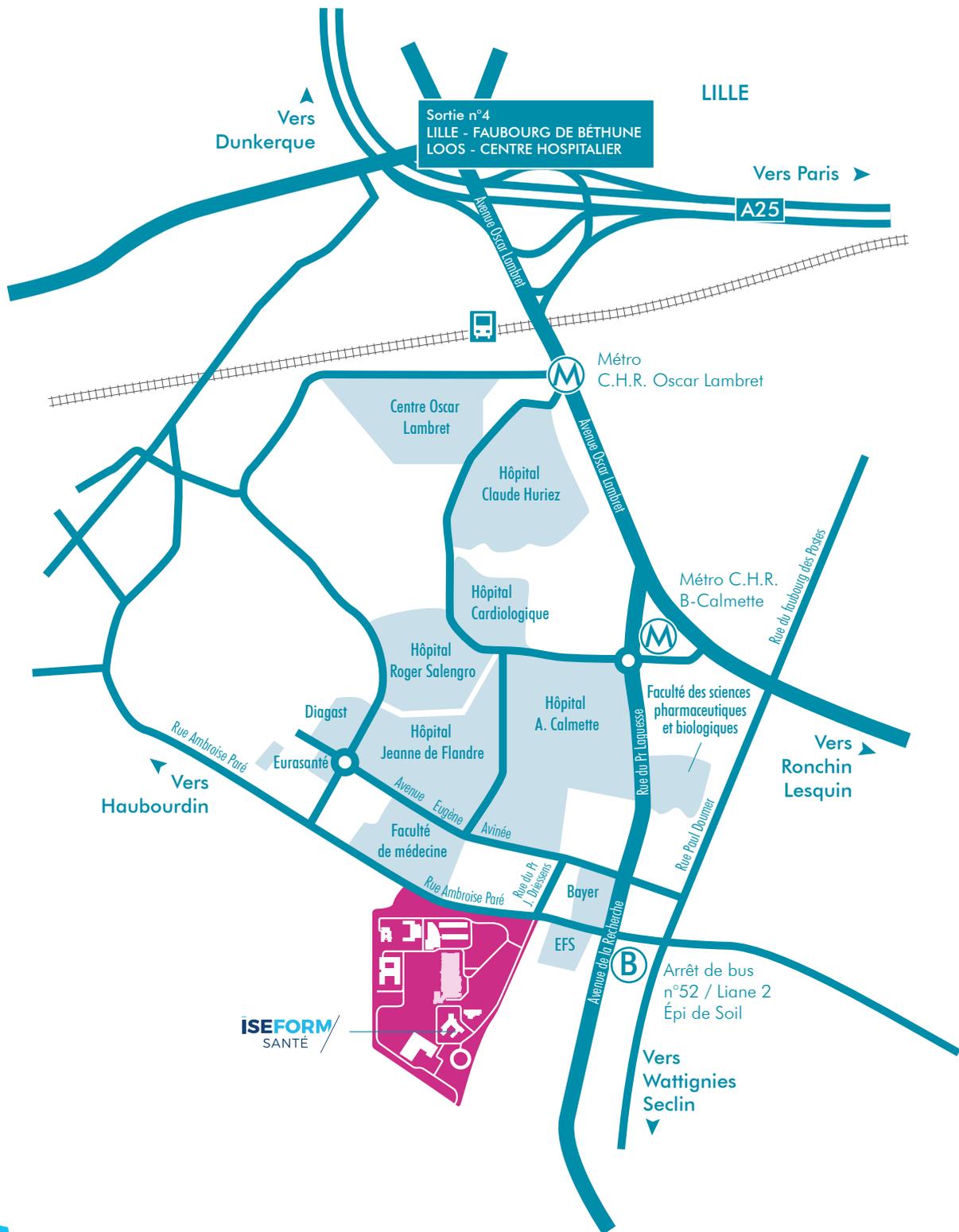
Tenue de stage obligatoire : 42€ (à titre indicatif, tarif 2022)

La prise des tailles pour l'uniforme et le règlement (à l'ordre de Label Blouse) se feront à la rentrée. L'uniforme comprend 2 ensembles «Tunique-Pantalon», avec le logo de l'institut et l'identité de l'élève.



L'aménagement et l'équipement des locaux de l'institut permettent l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap (salles de cours, espaces communs, accès, matériel adapté...).

Plan d'accès



ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélyls
 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS
 Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr - contact@iseformsante.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de valider les acquis de l'expérience.

ISEFORM
 SANTÉ / Institut Supérieur d'Expertise, de Formation et de Recherche des Métiers de la Santé

Fiche d'inscription

en Institut de Formation d'Aide-Soignant Spécial Formation Professionnelle Continue



Rentrée janvier 2023

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

N° de carte de séjour : Date d'expiration :
(pour les étrangers)

N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Photo d'identité

Diplômes ou Titres obtenus

- Sans diplôme
- Brevet des collèges ou B.E.P.C.
- Baccalauréat :
Spécialité 1 :
Spécialité 2 :
- Équivalence au Baccalauréat (à préciser) :
- 1^{re} année d'étude d'infirmier(e) validée
- Candidat justifiant d'un contrat de travail
- Agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière
- DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture)
- Agent des services
- Diplôme d'ambulancier ou CCA
- Diplôme d'Etat d'AES
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Diplôme d'Assistant Régulation Médicale
- Titre professionnel Assistant Service Médico-Social
- Baccalauréat professionnel «Accompagnement, Soins, Services à la Personne» (ASSP)
- Terminale ASSP
- Baccalauréat «Service Aux Personnes et Aux Territoires» (SAPAT)
- Terminale SAPAT
- Titre ou Diplôme étranger :
Pays d'origine :
- Autre(s) diplôme(s) :

Choix de la formation

- Coursus complet Coursus partiel
- J'atteste avoir exercé au moins 1 an cumulé en ETP en tant qu'ASHQ ou agent de service
- Je joins les justificatifs d'emploi
- En cas d'admission, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

À, le Signature :

⚠ Le dossier doit être complet à la date de clôture, le 5/12/2022 à minuit.

L'ensemble des éléments est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution réglementaire et législative.